



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Travaux d'urgence de rétablissement de la circulation sur la RN1

## Mise en œuvre du pont de secours à Dzoumogné RN1

Dzaoudzi, le 23 septembre 2022

# Mise en œuvre du pont de secours à Dzoumogné

## RN1

Depuis l'incendie volontaire qui a dégradé le pont de Dzoumogné en juillet dernier les services de l'Etat, épaulés par le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), ont travaillé à identifier une solution pour remplacer l'ouvrage afin de permettre la circulation de tous les véhicules jusqu'à 40T.

Face aux contraintes temporelles et à la nécessité de pouvoir trouver une solution rapide pour pouvoir notamment rétablir la continuité du transport scolaire, le travail commun réalisé par le CEREMA et l'Etat a convergé sur la seule solution opérationnelle d'urgence et réalisable dans un délai contraint, à savoir l'installation d'un Viaduc Métallique Démontable (VMD) d'une voie et de plus de 30 m de long qui permettra :

- d'éviter de déplacer les réseaux existants ;
- de rétablir la circulation sur cet axe tout en offrant la possibilité désormais d'un passage des poids lourds jusqu'à 40 T (alors qu'il était limité à 19T jusqu'à début juillet).

Toutes les expertises et études de dimensionnement nécessaires ont été conduites et ont permis de confirmer la faisabilité de cette solution **avec un objectif de rétablir la circulation aux poids lourds à l'issue des vacances scolaires qui se termineront le 23 octobre.**

Le pont de secours est programmé pour arriver sur Mayotte le 8 octobre prochain. Pour permettre son installation, des travaux préparatoires sur site sont nécessaires et ont commencé dès le début de cette semaine.

Une passerelle piétonne sera également réalisée d'ici la fin du mois d'octobre pour que les piétons n'empruntent pas ce pont de secours.

Il convient de noter que des feux intelligents seront installés de part et d'autre de ce pont à une voie permettant de réguler le flux des véhicules en fonction du trafic.

**Pour réaliser ces travaux, il sera nécessaire de fermer totalement le franchissement du pont à toute circulation le mercredi 28 septembre entre 20h00 et 2h00 ainsi que durant la période du lundi 3 octobre 6h00 au 17 octobre 4h00.**

**Un cheminement piéton provisoire sera créé en amont de l'ouvrage durant cette phase de coupure et jusqu'à la réalisation de la passerelle piétonne pour permettre de maintenir un passage entre les deux rives à pied.**

## **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX:**

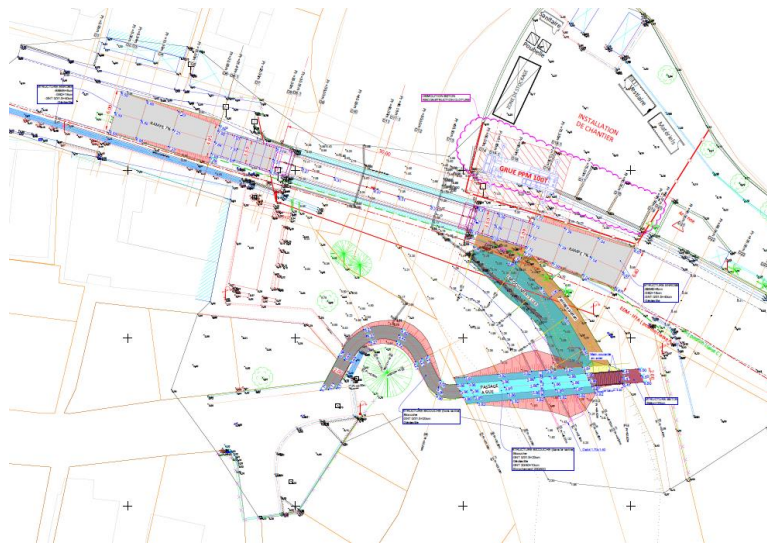
Pour atteindre cet objectif, des procédures exceptionnelles d'urgence impérieuse ont été mises en œuvre pour accélérer les phases de conception des travaux et de passation des marchés.

- La phase de préparation des installations de chantier et de dégagement des emprises a été engagée dès ce début de semaine.
- La première phase de travaux a débuté le mercredi 21 septembre 2022 et consiste à réparer et renforcer l'ouvrage de protection contre l'érosion situé en amont de l'ouvrage en rive droite. Ces travaux sont nécessaires pour garantir la stabilité des appuis du futur pont et le passage des piétons sur la future passerelle et permettront également de mettre en place le cheminement piéton alternatif. Une interruption de la circulation aura lieu le mercredi 28 septembre de 20h00 à 2h00 afin de réaliser des mesures de reconnaissance.
- La deuxième phase des travaux débutera le lundi 3 octobre 2022 et consistera à créer les appuis béton de part et d'autre de l'ouvrage existant sur la route actuelle. Elle nécessitera l'utilisation de béton très haute performance permettant d'atteindre en moins de 3 jours les caractéristiques nécessaires à la suite de l'opération. À partir de cette date du 3 octobre, le passage du pont sera interdit à tout véhicule et piétons et ce jusqu'à la mise en service de l'ouvrage.
- La troisième phase concerne le pont de secours : il sera acheminé depuis son lieu de stockage à la Réunion jusqu'à sa mise en place sur ses appuis. A ce jour, son arrivée à Mayotte est programmée pour le 8 octobre. Son voyage par la route sera opéré le 10 octobre. Le lancement et la pose du pont sur ses appuis aura lieu le 11 octobre.



*Le VMD (viaduc métallique démontable)*

- La quatrième phase conduira à réaliser les rampes d'accès de part et d'autre de l'ouvrage et à mettre en place tous les équipements nécessaires (signalisation verticale, et horizontale, feux de régulation temporaires, garde-corps, chasse-roue,...).
- A la fin de cette phase, programmée pour le 17 octobre 2022, la circulation sera ré-ouverte à tous les véhicules (jusqu'à 40 T).



*Plan général des travaux*

- Certains travaux nécessitant des temps plus longs d'approvisionnement ou de fabrication seront conduits après remise en circulation du pont, tel que la mise en place de la passerelle piétonne définitive en amont de l'ouvrage existant, la mise en place de feux « intelligents » permettant de réguler le passage selon les trafics, ou encore le démontage des cheminements piétons temporaires et la remise en état des terrains en amont de l'ouvrage ou au niveau du centre d'exploitation de la DEAL.

### **LA CIRCULATION EN PHASE TRAVAUX :**

Durant la première phase, la circulation sera maintenue avec une limitation de 3,5 T au droit de l'ouvrage. Un alternat sera mis en place suivant les opérations effectuées. Toutefois, afin de réaliser certains travaux préparatoire la circulation sera interrompue le mercredi 28 septembre de 20h00 à 2h00.

**Du lundi 3 octobre à 6h00 au lundi 17 octobre 2022 à 4h00, la circulation sera totalement interrompue au droit de l'ouvrage.**

Un cheminement piéton alternatif sera mis en place en amont de celui-ci.



Des panneaux annonçant la fermeture du pont sur la période du 3 au 17 octobre seront mis en place sur l'itinéraire et aux emplacements stratégiques à partir du 26 septembre pour permettre aux usagers de s'organiser (covoiturages, taxis). Une déviation conforme au Plan de Gestion du Trafic de Mayotte sera mise en place.



Description de l'itinéraire	Sens Est → Ouest : Depuis Dzoumogné (N1/D2) → D2 jusqu'à M'Tsangamouji → D1 jusqu'à Mtsamboro		
	Sens Ouest → Est : Depuis Mtsamboro (N1/D1) → D1 jusqu'à M'Tsangamouji → D2 jusqu'à Dzoumogné		
Restrictions	Longueur :	TP Théorique :	
/	26 km	00:35	

Extrait du Plan de Gestion du Trafic de Mayotte

## **ORGANISATION DES SECOURS EN PHASE TRAVAUX:**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Mayotte (SDIS) met en place sur Dzoumogné une équipe d'intervention composée :

- D'un véhicule léger polyvalent permettant de réaliser les premières actions de lutte contre un incendie et les missions de prompt secours à personne,
- D'une garde de 2 voire 3 sapeurs-pompiers sur Dzoumogné.

Le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) prend les dispositions suivantes :

- Evacuation d'un maximum de patients et parturientes par hélicoptère dans la journée,
- Renforcement de l'effectif ambulancier : 2 équipes d'ambulances et 1 professionnel VSL H24,
- Transfert de nuit par le nord pour les ambulanciers,
- Maintien de la navette maternité.

## **LA SUITE:**

Les travaux de la déviation de Dzoumogné ont démarré avec la phase de création du giratoire SUD et devraient s'achever fin 2022.

Ils seront suivis par les travaux de préchargement des terres de part et d'autres du futur ouvrage (marché déjà attribué) courant 2023, puis par la construction de l'ouvrage de franchissement de la rivière (fin 2023), et la construction de la déviation et du giratoire Nord (début 2024) dans la perspective d'ouvrir cette déviation d'ici fin 2024.

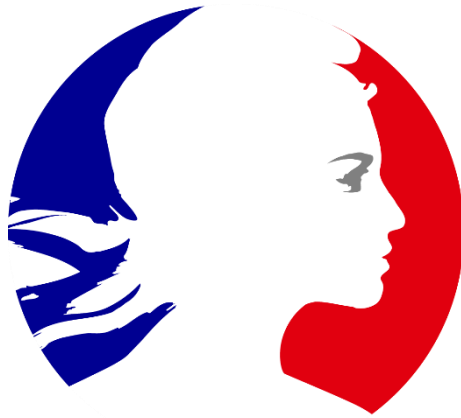
Enfin, une fois la déviation en service, le pont de secours actuel sera entièrement démonté ainsi que les 2 ouvrages anciens et un nouvel ouvrage avec 2 voies de circulation et une passerelle piéton sera édifié.

Pour toute question relative aux travaux, vous pouvez vous adresser à M.

BEGON Christophe de la DEAL de Mayotte par mail :

[christophe.begon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christophe.begon@developpement-durable.gouv.fr) ou par téléphone au 06 39 25 77 61





**CONTACT PRESSE :**

PRÉFECTURE DE MAYOTTE  
SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08

[communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook & Twitter : @prefet976